

Gestion des formations d'officiels SQA

Version 2019/10/18

Planification

- Pour être considérées comme valides, les formations d'officiels de niveau 1 et 2 devront être approuvées à l'avance par le président du comité régional des officiels.
- Les formations de niveau 3 officiel devront être approuvées par le président du comité provincial des officiels SQA. Cette dernière mesure a également pour but d'ouvrir les formations d'officiels de niveau 3 à toutes les régions.
- Ces demandes devront être communiquées et inscrites sur le site d'inscription de SQA afin d'enclencher le système d'inscription. L'accès à ce site est décrit à la fin de ce document.
- Pour un niveau 1 officiel, le facilitateur devra au moins avoir un niveau 2 officiel avec une certaine expérience et avoir assisté à une mise à jour régionale ressentie. Afin de minimiser les dépenses, le formateur devrait être sélectionné par et préférablement provenir du club organisateur.
- Pour le niveau 2 officiel, le facilitateur devra au moins avoir un niveau 3 officiel avec une certaine expérience comme DE ou autres positions importantes, avoir assisté à une mise à jour de niveau provinciale (ou supérieur) ressentie (à tous les deux ans au moins) puis être confirmé par le responsable régional des officiels. Afin de minimiser les dépenses, le formateur devrait venir de la même région que le comité organisateur. S'il n'y a pas de formateur disponible dans la région, SQA ou son président du comité des officiels tentera d'en trouver un.
- Pour un niveau 3 officiel, le facilitateur devra au moins avoir un niveau 4 officiel, ou être DT national ou FIS avec une bonne expérience, avoir assisté à une mise à jour ressentie (à tous les deux ans au moins) des DT FIS et être confirmé par le président du comité provincial des officiels SQA.

Inscriptions

- Toute personne désirant suivre une formation d'officiel devra s'inscrire (incluant le paiement des frais d'inscription de base (Niv 1=10\$, Niv 2= 15\$, Niv 3= 50\$) sur le site d'inscription de SQA. Si la région nous confirme qu'elle s'engage à payer les frais de base, le participant n'aura pas à payer ces frais en s'inscrivant.
- De plus, l'organisateur aura la possibilité d'inscrire en bloc des participants. Ils devront alors s'affranchir des frais d'inscription.
- La liste des inscriptions de chaque cours sera acheminée au responsable de la formation ainsi qu'au président du comité régional ou bureau de l'organisation régionale, et ce, cinq jours avant la formation.
- Les inscriptions tardives pourront être acceptées jusqu'au jour de la formation. Un candidat provenant d'une autre région que l'organisateur de la formation devra en être confirmé par la région d'origine du candidat.

- L'organisation locale ou régionale responsable de la formation des niveau 1 et 2 pourra charger plus pour couvrir leurs dépenses de la formation. Ces frais supplémentaires devront être collectés par l'organisation de la formation.
- Pour le niveau 3, les frais d'inscriptions incluent toutes les frais engendrer par le facilitateur.

Documentation pour les candidats

- La documentation pour toutes les formations seront accessibles en ligne sur le site SQA. Les candidats auront le choix soit de les transférer sur leur ordinateur/tablette/téléphones portables voir même les imprimer s'ils le jugent essentiel. SQA ne reproduira plus le RIS(ICR) et certaines régions pourraient même décider d'en imprimer certains.
- SQA ne reproduira plus les RIS.

Matériel pour les facilitateurs

- Les documents de présentations seront également accessibles en ligne sur le site SQA pour les facilitateurs.
- Selon la situation, l'examen et le solutionnaire pour le niveau 2 ou 3 seront distribué directement aux facilitateurs par courriel.
- SQA fournira aux régions des cartes/certificats et épinglettes d'officiels.

Responsabilité de l'organisateur de la formation

- Il organise le cours, complète les détails sur la base donnés SQA, en fait la promotion et communique l'exigence de s'inscrire en ligne.
- Il devra s'assurer de trouver une salle adéquate, fournir un projecteur et un écran, un tableau ou bloc note pour écrire afin que le facilitateur puisse présenter adéquatement le matériel.

Responsabilité du formateur

- Il aura la charge de faire les photocopies (examens, feuilles d'exercices, etc.) Il pourra se faire rembourser ces dépenses par le comité organisateur.
- Le facilitateur devra avoir un ordinateur pour présenter le matériel.
- Il se prépare comme il le faut afin de faciliter le cours selon les normes prescrites par SQA/ACA.
- La formation devrait non seulement être informative, mais également participative, afin d'engendrer des échanges sur l'expérience acquise.
- Il devra s'assurer que tous les participants soient sur la liste d'inscription et demander à ceux que ne le sont pas de s'inscrire en ligne au plus tard le jour même de la formation.
- Pour les niveaux 2 et 3 l'examen devra se dérouler et être corrigé selon les normes prescrites par SQA/ACA

Confirmation de résultat

- Pour le Niveau 1, le formateur devra valider à SQA, par courriel, si le candidat a bien suivi et participé à toute la formation. Pour le Niveau 2 ou 3, le formateur devra confirmer à SQA, par courriel, la liste des participants qui, à la suite de leur participation active, ont réussi l'examen.

Frais de la formation

À part les dépenses de photocopie, le comité organisateur devra rembourser au formateur certaines dépenses, et ce, basées sur la grille de salaire et dépenses des formateurs de SQA :

Grille salariale & allocation pour formateur d'officiel			
Grade	Niveau 1 officiel	Niveau 2 officiel	Niveau 3 officiel
Honoraire journalier	75\$	120\$	150\$
Grille allocation			
Résidence/stage	Millage	Repas/jours	Hôtel/jour
À moins de 10 Km	N/A	25\$	N/A
De 10 à 50 KM	KM X 0,40\$	25\$	N/A
De 50 à 100 KM	KM X 0,40\$	50\$	140\$
De 100 à 900 KM	KM X 0,40\$	50\$	140\$
Plus de 900	KM X 0,40\$	50\$	140\$
Plus de 900	<u>Une prime sera attribuée de 150\$ pour éloignement</u>		

Procédures d'inscription en ligne pour toutes les formations d'officiels

Pour que toutes les formations soient valides, l'organisateur:

1. devra, dans le site Web SQA, aller dans la sous-section "Formulaires" de la section des "Officiel" à l'adresse suivante: <https://www.skiquebec.qc.ca/fr/formations-et-programmes/officiels/formulaires/>
2. devra remplir le formulaire suivant: [Formulaire à remplir pour pouvoir organiser une formation d'officiels reconnue par SQA \(à remplir par les organisateurs\)](#)
3. La formation sera éventuellement inscrite et listée sur le calendrier de SQA ([Événements / CALENDRIER ET RÉSULTATS](#))
4. Un numéro à trois chiffres sera affecté à la formation en question

Pour qu'un individu soit éligible à une certification, il devra s'inscrire la formation désirée:

1. Il pourra, soit le faire en passant par la section du calendrier de SQA (1) ou par la section des formulaires (2):
 1. Sur le site de SQA, aller dans " [Événements](#) puis [CALENDRIER ET RÉSULTATS](#)", trouver la formation en question, aller et dans la section "détails", cliquer sur le lien identifié dans "Lien Internet pour information:" remplir le formulaire.
 2. Sur le site SQA, aller dans la sous-section "Formulaires" de la section des "Officiels", soit à l'adresse suivantes: <https://www.skiquebec.qc.ca/fr/formations-et-programmes/officiels/formulaires/> et cliquer sur [Inscription aux formations d'officiels \(à remplir par les participants\)](#) et remplir le questionnaire en y indiquant correctement le numéro de la formation.
2. Les frais de base SQA, soit de 10\$ pour un niveau 1 et 15\$ pour un niveau 2 ou 3, devront être acquittés lors de l'inscription à moins que la région organisatrice informe d'avance SQA qu'ils s'en acquitteront. SQA facturera en conséquence la région.
3. Le comité régional devra indépendamment s'acquitter des autres dépenses liées aux formations et pourra le charger aux participants.
4. Advenant qu'un individu se présente à la formation sans y être inscrit, il devra s'inscrire en ligne au plus tard le jour même de la formation pour être éligible à la certification en question.